

Article 29 du Règlement

Je pourrais prendre davantage de temps pour parler des diverses zones concernées en l'occurrence. L'affaire est devenue si compliquée qu'on ne peut plus parler simplement de la côte est, de la côte ouest ou du golfe de Saint-Laurent; il faut les désigner par leur nom et leur numéro. Ce ne serait peut-être pas nécessaire aujourd'hui, si nos lieux de pêche n'avaient pas été ratisés il y a des années. Le cheptel marin serait encore abondant et la pêche serait ouverte à tout le monde. Le fait est que nous manquons de poisson pour répondre à notre propre demande. C'est ce qui m'inquiète. Je ne suis pas heureux de céder aux Français une partie du poisson des divisions 2J+3KL, mais il faut se demander si ce n'est pas la seule façon de mettre un terme à la surpêche pratiquée dans le banc de Saint-Pierre connu maintenant sous le sigle 3PS. Si le secteur de la pêche et les provinces étaient d'accord, nous pourrions alors consentir un sacrifice—aussi petit soit-il, il sera quand même toujours trop grand en ce qui me concerne—afin de pouvoir préserver les stocks de poisson du banc de Saint-Pierre.

● (2250)

A une époque, lorsque les petits chalutiers de Burin sortaient, les pêcheurs n'avaient même pas le temps d'enlever leurs vêtements de caoutchouc, qu'ils étaient de retour avec leur cargaison. Ce n'est plus le cas à l'heure actuelle. Cependant, s'il devient nécessaire de faire des concessions, et si le gouvernement de Terre-Neuve et les gouvernements des autres provinces de l'Atlantique, ainsi que les pêcheurs, sont d'accord—en d'autres termes, si cela convient aux Canadiens—alors je crois qu'il est répréhensible de la part de l'opposition d'agir comme elle le fait. Je comprends qu'elle a un rôle à jouer et qu'il consiste à attaquer le gouvernement, mais vient un moment où nos responsabilités envers les Canadiens qui nous ont élus doivent passer en premier. C'est pourquoi je prétends que les députés de l'opposition ne devraient pas condamner toutes les initiatives du gouvernement. Ils peuvent fort bien nous reprocher de ne pas avoir fait assez, mais ils ne doivent pas nous condamner simplement pour la forme. Je ne pense pas que ce soit là le rôle d'un bon député de l'opposition. J'ai peut-être tort, remarquez; je l'ignore. Je n'ai jamais siégé dans l'opposition, et je ne suis pas pressé de le faire. Cependant, du fait de mes convictions, je peux faire face à mes électeurs avec la même dignité qui m'a caractérisé à mon arrivée dans cette enceinte.

Les Français ont décidé de ne pas accepter de soumettre le différend sur les prétentions maritimes des deux pays à un tribunal international en l'absence d'un accord sur les quotas accordés aux pêcheurs français dans les eaux canadiennes pour la période allant de 1988 à 1991, période nécessaire à un tribunal international pour trancher la question. Je suis certain que si c'était nous qui voulions revendiquer nos droits sur une île canadienne au large de la côte française, nous adopterions la même position. Cela ne signifie pas que l'entente signée en France la semaine dernière oblige le gouvernement à donner aux Français du poisson des divisions 2J-3KL de l'OPAN. J'estime que les députés de l'opposition doivent être honnêtes avec les Terre-Neuviens et leur dire qu'on n'a pas dissipé le cheptel marin et qu'on s'en sert seulement pour négocier dans

l'espoir de convaincre les Français de ne plus ratiser la zone du banc de Saint-Pierre, mieux connue sous le nom de zone 3PS.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les remarques du député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson), et je suis certain qu'il a été très sincère ce soir. D'ailleurs, ce député a toujours fait preuve de grande sincérité, tant à la Chambre qu'au comité permanent des pêches et des océans. Toutefois, il siége sur les banquettes du gouvernement. J'ai été amusé de l'entendre dire qu'il n'a jamais été dans l'opposition. Eh bien, si aimable qu'il soit, je peux lui dire que si le gouvernement continue à prendre des décisions comme celle-ci, comme celle sur le bois d'oeuvre, et comme d'autres qu'il a prises depuis les élections générales, le député ne siégera jamais dans l'opposition. Il ne fera plus jamais partie du gouvernement. Il ne sera pas réélu.

Il faut voir comment cela influera sur le mode de vie des habitants de la région de l'Atlantique, surtout Terre-Neuve. Comme nous le savons tous, monsieur le Président, la pêche est l'élément vital de l'économie de Terre-Neuve. C'est ce qui a poussé les Terre-Neuviens à se joindre à la Confédération canadienne. Leur passé est la pêche. Il est tout à fait intolérable que le gouvernement et le ministre concluent une entente comme celle-ci et autorisent neuf chalutiers-usines congélateurs de la flottille française à pêcher dans la zone canadienne 3PS.

M. Crosbie: C'est votre propre traité. Allez, soyez honnête.

M. Henderson: Ce n'est pas notre traité du tout.

M. Crosbie: Oui, ce l'est.

M. Henderson: Les chalutiers-usines congélateurs n'étaient pas visés par notre traité et, si l'honorable ministre des Transports (M. Crosbie) veut être juste, il le reconnaîtra. Ces navires ne sont pas visés du tout par le traité signé par le gouvernement antérieur.

Je dois dire au ministre que s'il connaissait le moindre de l'industrie de la pêche, il serait au courant de la différence entre un chalutier-usine congélateur et un chalutier de pêche fraîche. C'est comme comparer une Volkswagen et un autobus.

M. Baker: Le Président le sait.

M. Henderson: Oui, le Président le sait très bien.

M. Baker: Il peut donner des leçons au ministre actuel.

M. Henderson: Cela ne fait aucun doute. Il s'agit de navires très gros. Ce sont des usines flottantes. Il est honteux que le ministre ait enregistré et autorisé neuf de ces navires à venir pêcher en eaux canadiennes simplement pour que le ministre, et surtout le premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), puissent conclure plus tard une entente à l'amiable sur autre chose avec la France.

Examinons un peu cette entente, qui, aux dires de tout le monde, n'est pas une entente du tout, et je suis bien d'accord là-dessus. C'est peut-être une entente pour négocier. Cependant, il n'est dit nulle part que la France devra accepter de négocier, même après avoir obtenu tous ces droits.